

SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en
exercice :
48

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la salle des fêtes 71470 Sainte-Croix-en-Bresse sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
38 + 6 pouvoirs

Date de la convocation :
17 novembre 2025

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. MARTINET Sébastien (suppléant), M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Lionel JUILLARD, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, Mme Yvelise FERRAND, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : M. Gilles MAITRE pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie DECUIGNIERES pouvoir donné à M. Christian CLERC, M. Stéphane BALTES représenté par son suppléant M. Sébastien MARTINET, Mme Patricia TISSERAND pouvoir donné à M. Robert CHASSERY, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Yann DHEYRIAT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, M. Éric BERNARD pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

7.5 Subventions

C2025-135 Réseau de lecture publique : validation de la Convention territoriale de développement culturel

Le Président,

EXPOSE que la Convention territoriale de développement culturel (CTDC) constitue un cadre ouvert et modulable qui favorise, sur un territoire intercommunal, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement culturel, l'émergence de synergies locales et le dialogue entre les acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Elle comprend un Contrat territoire lecture (CTL) et un volet Education artistique et culturelle (EAC).

Ce dispositif triennal (2025-2027) permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement technique et financier de l'Etat via leur Direction Régionale des Affaires Culturelles sur des projets de développement de la lecture publique et des bibliothèques, et de l'éducation artistique en territoire.

INFORME que la CTDC bénéficie d'un principe de cofinancement fondé sur la parité entre l'Etat et la collectivité bénéficiaire. La collectivité a la possibilité de valoriser une partie des crédits préexistants qui répondent aux objectifs partagés au sein de la nouvelle convention.

DIT que la CTDC de Bresse Louhannaise Intercom' est, pour la partie CTL, articulée autour des objectifs d'élargissement des publics avec un équilibre intergénérationnel, d'attractivité du territoire en matière d'offre culturelle et éducative auprès des publics jeunes, et de renforcement du rayonnement des bibliothèques à travers leurs missions et services aux publics appuyé sur un axe transversal de communication et de promotion de la lecture publique. Pour la partie EAC, l'élaboration concertée avec les services de l'Education nationale d'un programme d'actions à destination des enfants scolarisés en élémentaire sur tout le territoire est corrélé avec les axes définis dans le cadre du CTL.

PRECISE que les Services départementaux peuvent être associés à cette contractualisation en apportant leur expertise technique et leurs ressources.

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE la contractualisation avec l'Etat et le Conseil départemental de Saône et Loire dans le cadre d'une Convention territoriale de développement culturel telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette contractualisation.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 01/12/2025



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 01/12/2025

